

LIVRET « RETOUR D'EXPERIENCE »
BOURSE JEUNES TALENTS

NOM ET PRÉNOM DU RÉFÉRENT :

TITRE DU PROJET :

Conformément à l'article 8* du règlement de la Bourse jeunes talents, les lauréats s'engagent à transmettre un rapport d'activités à la Ville de Cergy lorsque leurs projets sont concrétisés.

Les lauréats ont la possibilité d'utiliser le présent document ou de produire leur rapport sur papier libre en ajoutant des illustrations.

Dans tous les cas, le rapport fourni devra reprendre les questions indiquées sur ce document et faire clairement apparaître :

- un bilan financier exact et véritable ;
- un compte rendu d'activités ;
- une évaluation de l'action qui reprend les critères annoncés au moment des candidatures ;
- un support visuel (photo, vidéo, article...) ;
- des justificatifs de dépenses faites dans le cadre du projet, au nom du référent (ex : factures)

***ARTICLE 8 / PRODUCTION D'UN LIVRET**

Les lauréats s'engagent à présenter un retour d'expérience dans les quatre mois suivant la réalisation de leur projet. Ce livret sera composé notamment d'un bilan financier, d'un compte rendu d'activités et d'une évaluation de l'action, de tout document que le collectif jugera utile de partager pour rendre compte de l'action menée (à titre d'exemples : reportage photos, vidéos commentées, lien vers un site sur un réseau social,...).

Les lauréats autorisent la ville de Cergy, par acceptation du présent règlement, à diffuser leur rapport dans le cadre des actions de promotion et de communication qu'elle engagerait.

Les lauréats s'engagent également à citer la Bourse jeunes talents et la ville de Cergy sur tous les supports de communication du projet soutenu par le dispositif en indiquant la mention « avec le soutien de la ville de Cergy dans le cadre de la Bourse jeunes talents », et en ajoutant le logo de la ville de Cergy.

Dans le cadre des réseaux sociaux, les lauréats s'engagent à taguer @jeunesacergy sur les éléments de communications, live ou photos du projet déposé. En cas de changement d'adresse avant le dépôt du rapport d'activités, le référent du projet s'engage à communiquer sa nouvelle adresse au pôle accompagnement de projets jeunes et information jeunesse.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET ET SA CONCRÉTISATION :

Les évolutions et/ou les ajustements du projet peuvent également être indiqués.

.....

.....

.....

.....

.....

LES ÉVENTUELLES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

.....

.....

.....

.....

.....

ÉVALUATION DE L'ACTION

PLUS-VALUE DU PROJET :

L'évaluation du projet se fait à partir des critères mentionnés par les lauréats dans le paragraphe « Critères d'évaluation » du dossier de candidature. Elle doit permettre un bilan qualitatif et quantitatif du projet.

.....

.....

.....

OBSERVATION (S) DES LAURÉATS :

.....

.....

.....

BILAN FINANCIER EQUILIBRE

LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DOIT ETRE EGAL AU MONTANT TOTAL DES DEPENSES

BUDGET RÉEL			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
TOTAL DÉPENSES	€	TOTAL RECETTES	€

NOM et Prénom du réfèrent

Date et signature précédées de la mention « certifié exact ».....

Le...../...../2019

Signature :